



Access42

**DECLARATION D'ACCESSIBILITE
PIAF STAC DGAC**

06/01/2025

Table des matières

DECLARATION D'ACCESSIBILITE	3
État de conformité	3
Résultats des tests.....	3
Contenus inaccessibles	3
Établissement de cette déclaration d'accessibilité	3
Technologies utilisées pour la réalisation du site	3
Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité	4
Retour d'information et contact	4
Voies de recours	4

Déclaration d'accessibilité

Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site PIAF.

État de conformité

Le site PIAF (<https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/>) est partiellement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, [RGAA version 4.1](#), en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Access42 révèle que le site est conforme à 97,92% au RGAA version 4.1.

Contenus inaccessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformité

- [10.11] Des contenus présentent des pertes d'informations lors de l'affichage en 320px.

Dérogations pour charge disproportionnée

- Aucun contenu dérogé.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Les cartes interactives Leaflet (contenu tiers).

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 19 septembre 2024 et modifiée le 17 décembre 2024.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- JavaScript + React
- PHP + Laravel

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Firefox 133 et NVDA 2024
- Firefox 133 et JAWS 2024
- Safari 17.6 et VoiceOver (macOS Sonoma 14.6)

- Chrome 131 et TalkBack (Android 1')

La vérification de l'accessibilité est le résultat de tests manuels, assistés par des outils (feuilles CSS dédiées, extensions HeadingsMaps et WebDeveloper Toolbar, Color Contrast Analyser).

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/>
- Contact : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/contact>
- Mentions légales : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/mentions-legales>
- Accessibilité : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/accessibilite>
- Plan du site : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/plan-du-site>
- Résultats de recherche : https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/search?_token=LhO5Rfntm7Vto9lzSy3rQcz7Fmlg1pzom6SaKbqB&query=Toulouse
- Espèces migratrices : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/birds>
- Espèces migratrices par mois : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/birds/month/5>
- Une espèce : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/birds/3>
- Aéroports : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/airports>
- Un aéroport : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/airports/LFAJ>
- Espèces de passage dans la zone par mois : <https://piaf.stac.aviation-civile.gouv.fr/airports/LFOB/month/5>

Retour d'information et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

Le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter via le formulaire de contact (<https://www.stac.aviation-civile.gouv.fr/fr/contact>) afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme).

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- un [formulaire de contact](#) ;
- la [liste du ou des délégués de votre région](#) avec leurs informations de contact direct ;
- un numéro de téléphone : 09 69 39 00 00 ;
- une adresse postale (courrier gratuit, sans affranchissement) : Le Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07.